MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2020-0008

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Me Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Brigham le 3 novembre 2020 à 19h30 au 118, avenue des Cèdres à Brigham.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : DM 2020-0008.

Nature et effets de la demande DM 2020-0008 :

Permettre la création d'un lot avec un frontage simple de 6,00 mètres lorsque l'article 38 exige un frontage simple minimale de 60 mètres.

Identification du site concerné : L'emplacement visé est situé sur le lot 3 521 514 du cadastre du Québec (matricule 5610-86-6819) au 229, chemin Miltimore à Brigham.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Brigham, ce 14 octobre 2020.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Me Pierre Lefebvre, avocat